

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

Le Maire ouvre la séance à 18H25.

Présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, Adjoint

Mmes et MM. HENNEQUIN, LABEAUNE, FALCE, COSTE, ANDRE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, LONGIN, GLOAGUEN, TRIFFAULT-MOREAU, FAIVRE, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : Mme VIAL

Ont donné pouvoir	:	M. VUITTENEZ	à	M. GLOAGUEN
		M. ROUX	à	M. CHAMPION
		Mme CHATEAU	à	Mme DIERICKX
		Mme BOUTEILLER- DESCHAMPS	à	Mme LAGRANGE- MARTINET
		Mme MONNOT	à	M. DAHLEN

Après son départ de séance :

Mme DIEZ à M. HENNEQUIN

Après les heures dramatiques que notre pays a connues ces dernières semaines et après les manifestations réconfortantes dans les rues de BEAUNE et des villes de France, le Maire exprime, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances aux familles des victimes des attentats en France et des exactions commises par des fanatiques dans le monde.

Il partage à cet égard le contenu du message de Raphaël BOUILLET qui, au nom de son groupe, a demandé qu'un hommage soit rendu aux victimes de cette barbarie. Le Maire demande qu'une Minute de Silence soit observée.

Le Maire laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

A la demande d'adoption de ce compte rendu, Mme JONDOT-PAYMAL fait remarquer que son intervention et en particulier les propositions de son groupe n'ont pas été intégralement retranscrites au procès verbal.

M. THOMAS note une erreur dans le rapport 15 car ses propos étaient relatifs au rapport précédent – rapport 14 - Gestion de la Dette-, les informations sollicitées concernant les emprunts souscrits par la collectivité.

Les remarques de M. THOMAS porte sur certaines erreurs de retranscription de son vote relatif aux chapitres budgétaires du BP 2015 et dans les délibérations afférentes aux AP/CP. Le correctif sollicité sera annexé au procès-verbal de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L 'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Député-Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – EXTENSION DES INSTALLATIONS DU CAP CINEMA BEAUNE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe sur le projet d'extension des installations de Cap Cinéma tel que présenté.

RAPPORT 3 – LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES POUR LE THEATRE MUNICIPAL - DEMANDE D'OBTENTION

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le contenu des propositions présentées,
- autorise le Maire à soumettre ces propositions au Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- désigne M. Jérôme SABRE – Régisseur du Théâtre Municipal, afin de représenter la Ville en qualité d'entrepreneur de spectacles au titre du Théâtre Municipal, et par conséquent l'autorise à effectuer les démarches pour l'obtention de nouvelles licences d'entrepreneur de spectacles pour les catégories 1,2 et 3.

RAPPORT N°4 – GESTION DES AFFAIRES CULTURELLES

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

↳ RAPPORT 4.1 - RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE DE BEAUNE, LES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE ET LA VILLE DE MARTIGUES - CONVENTION DE DEPOT D'ŒUVRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le renouvellement de conventions à intervenir entre la Ville de BEAUNE, les Hospices Civils et la Ville de MARTIGUES, pour le dépôt du tableau "Triptyque de Venise" de Félix ZIEM et entre la Ville de BEAUNE et la Ville de MARTIGUES pour le tableau "Le Golfe d'ANTIBES" de Félix ZIEM, et ce pour une durée de 5 ans,
- autorise le Maire à signer les conventions de dépôt à intervenir.

↳ **RAPPORT 4.2 - BILLET JUMELE 2015 - HOSPICES CIVILS/MUSEES**

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour et 1 abstention,

- décide de reconduire le principe de billet jumelé pour la saison 2015,
- adopte les tarifs ci –après :

Droits d'entrée :

	Tarif	Part Hospices de BEAUNE	Part Ville de BEAUNE
Plein tarif visiteurs individuels	12,30 €	7,50€	4,80 €
Tarif réduit	7,90 €	5,50€	2,40 €
Adultes (en groupes)	8,90 €	6,50€	2,40 €
Tarif jeunes de 11 à 18 ans (individuels)	4,50 €	3,00 €	1,50 €
Tarif jeunes de 11 à 18 ans (groupes)	4,20 €	2,50 €	1,70 €
Enfant de – de 11ans, handicapés	Gratuit		
Un chauffeur et un accompagnateur par groupe, journalistes, agents d'accueil de Bourgogne (Carte Tourisme Pass Pro)	Gratuit		

- autorise le Maire à signer la convention avec le Directeur des Hospices Civils.

↳ **RAPPORT 4.3 - EXPOSITION NOËL DORVILLE - FIXATION DU TARIF DE VENTE DU LIVRET DE L'EXPOSITION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre en vente au Musée des Beaux Arts et aux Archives Municipales un livret de l'exposition Noël DORVILLE qui se déroulera du 25 mars au 29 novembre 2015 au Musée des Beaux Arts,
- fixe à 7 € le prix de vente de cet ouvrage.

RAPPORT 5 - GESTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

↳ **RAPPORT 5.1 - ORGANISATION PAR DES ASSOCIATIONS DE MANIFESTATIONS LUCRATIVES DANS DES LOCAUX OU DANS DES ESPACES MUNICIPAUX** (rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication du bilan présenté.

↳ **RAPPORT 5.2 - RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le renouvellement des conventions avec les associations et organismes publics suivants :
 - l'Association BEAUNE Aventure, pour l'organisation d'activités de randonnée,
 - l'Association Etrier Nicolas Rolin, pour l'occupation de longue date des installations municipales dans l'enceinte du Château de VIGNOLES,
 - la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), pour la mise à disposition de l'ancien Octroi, rue du Château.
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

↳ **RAPPORT 5.3 - SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE – REPARTITION DES SUBVENTIONS**

(rapporteurs : MM. GLOAGUEN, BOLZE, et Mmes RAKIC, CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour et 1 abstention,

- décide la répartition suivante des subventions entre les différents secteurs :
 - Culture179 950 €
 - Culture (UNESCO)30 000 €
 - Loisirs34 150 €
 - Patriotique6 060 €
 - Enseignement.....9 787,50 €
 - Social.....54 858 €
 - Sport.....363 500 €

Le détail des répartitions par secteurs figure en annexe à la délibération.

- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir avec les Présidents des Associations concernées.

Départ de Mme DIEZ à 20 H 45.

RAPPORT 6 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne acte au Maire de la communication :
 - du tableau des effectifs des agents municipaux par filière et par grade arrêté au 1^{er} janvier 2015,
 - de l'état des effectifs pourvus par catégories,
- décide de mettre fin à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la Ville de BEAUNE à hauteur de 39 %, soit 627 heures annuelles et ce à compter du 1^{er} février 2015.

RAPPORT 7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE -FIPD

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire :

- à solliciter ces subventions auprès de M. Le Préfet de Côte-d'Or au titre des actions financées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
- à signer tous actes, contrats et marchés publics relatifs à ce projet.

RAPPORT 8 – DEMANDES D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC PAR DIVERSES ASSOCIATIONS

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'occupation gracieuse du domaine public pour les manifestations organisées par les associations suivantes en 2015:

- Comité des Fêtes de Beaune et du Pays Beaunois
 - Le Pique Nique de l'Eté le 27 juin,
 - La Guinguette et le BEAUNE noct' le 8 août,
 - Le Village Bourguignon du 13 au 15 novembre
- Automobile Club Association
 - BEAUNE Grand Prix Classic du 24 au 28 juin

RAPPORT 9 – ABANDON DE PARCELLE PAR M. ET MME CONSTANT

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte en application de l'article 1401 du CGI, l'abandon de la parcelle AP n° 658 de 3 m², propriété de M. et Mme CONSTANT et autorise le Maire à signer la déclaration correspondante.

RAPPORT 10 – VENTE DE PLACE DE STATIONNEMENT AU PARKING SAINT-ETIENNE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour et 1 abstention,

- autorise la cession d'une place de stationnement au parking St Etienne au profit de M. Claude ROBERT pour le compte de la société SYNERCOM France Grand Est, au prix de 13 709,78€, la demande ayant été exprimée courant 2014,
- fixe le tarif de cession d'une place de stationnement, au titre de l'année 2015, à 14 000€, sachant qu'il reste 16 places disponibles à la vente,
- note que ce tarif sera revu chaque année dans le cadre de la délibération générale des tarifs municipaux,
- rappelle que :

- les cessions se font dans la limite de 5 places par personne juridique, que ces cessions aient lieu lors d'une demande unique ou plusieurs demandes successives,
 - le prix de cession est réduit à compter de la 3ème place acquise (avec abattement de 20% par rapport au tarif de base).
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

RAPPORT 11 – CONTRAT DE PARTENARIAT ECLAIRAGE PUBLIC - RAPPORT D'ACTIVITES 2013
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication.

RAPPORT 12 – RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SICECO
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication.

RAPPORT 13 – ZAC PORTE DE BEAUNE - CESSIONS DE TERRAINS
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le dossier déposé par l'entreprise FLORE HORIZON est retiré de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la cession de terrains ZAC Porte de BEAUNE au profit des sociétés suivantes aux conditions énoncées dans le rapport et reprises dans les délibérations :
 - Société DIVA BEAUNE, pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 5 280 m² (lot n° 6), au prix de 38 € HT/le m²,
 - Consorts CHAVET-MICHAUD, pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 2 100 m² (lot n° 27) afin de mieux répondre à leur besoin, au prix de 38 € HT/le m²,
 - Domaine Nicolas ROSSIGNOL, pour l'acquisition du lot n° 24 d'environ 5 900m², au prix de 38 € HT/le m²,
- fixe la durée de validité de l'offre à 12 mois à compter de la date de la délibération de l'assemblée municipale,
- autorise le Maire à signer les compromis et les actes de vente à intervenir, dans les conditions suivantes :
 - superficie exacte précisée par l'établissement d'un document de modification du parcellaire cadastral,
 - surface de plancher autorisée correspondant à 60% de la surface cédée,
 - versement de 10% du prix H.T. lors de la signature du compromis,
 - réitération par acte authentique et paiement du solde du prix à l'expiration du délai de recours des tiers sur le permis de construire délivré,
- autorise les dépôts des permis de construire avant que les transferts de propriété ne soient effectifs.

RAPPORT 14 – TAXES ET PRODUITS IRRECouvrABLES - ADMISSION EN NON VALEUR
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le dossier est retiré de l'ordre du jour pour complément d'information.

RAPPORT 15 - GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT -AP/CP
(rapporteur : M. CHAMPION)

↳ **RAPPORT 15.1 - [p.78] - Révision d'AP/CP**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision des AP/CP, relatives au contournement de BEAUNE, à l'accueil Porte Marie de Bourgogne et à l'aménagement du camping municipal selon la répartition proposée :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Contournement de BEAUNE	20413	8 538 188,01€	109 778,19 €	1 170 222 €	500 000 €	2 463 972,16€	2 220 141,62€	2 074 074,04€
Accueil Porte Marie de Bourgogne	2313	675 000 €	0	74 163 €	279 837 €	321 000 €	-	-

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Aménagement Camping municipal	23130	364 050€ HT	115 041€	81 009€	88 000€	80 000€

↳ **RAPPORT 15.2 - [p.79] - Création d'AP/CP**

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 2 abstentions, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote, décide de créer, au titre de l'année 2015, l'AP/CP afin de faciliter la gestion de certains travaux sur le budget annexe de la SPL BEAUNE CONGRES, selon les conditions suivantes, :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016
Travaux d'aménagement	23130	380 000 €	250 000 €	130 000€

RAPPORT 16 – REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE POUR LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le reversement à la Communauté d'Agglomération, compétente en matière d'accueil périscolaire, du fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au titre de l'année scolaire 2014-2015.

RAPPORT 17 – DECISION MODIFICATIVE – CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h20.

Affiché le 21 janvier 2015

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00